Trente-deuxième Année. — N° 166 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 15 JUIN 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C°, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ÉLECTION SÉNATORIALE
du 19 Juin 1887

CANDIDAT CONSERVATEUR ET INDÉPENDANT

MARIE-SOUFFLET

Maire de Landrecies
Conseiller général du Nord

ROUBAIX, LE 14 JUIN 1887

UNE PROPOSITION ORIGINALE

La récente allocution du Pape Léon XIII, les négociations intervenues entre le Vatican et le prince de Bismarck au sujet du septennat, les victoires que la diplomatie pontificale a remportées dans ces derniers mois, tout cela a remis à l'ordre du jour la question romaine et c'est ce qui a suggéré au général Türr l'idée d'une brochure qu'il intitule : la *Réconciliation avec le Pape*. Il examine les raisons qui militent en faveur de cette réconciliation du Vatican avec le gouvernement italien ; en quelques pages, il indique que cette réconciliation est possible et désirable, et il essaye de démontrer que tous les patriotes italiens, même et surtout les soldats de Varese ou de Castel-Nedolo, l'avaient toujours vivement désirée.

Cette thèse pouvait paraître surprenante sous la plume de l'ancien aide-de-camp et compagnon de lutte de Garibaldi : le général Türr s'en est bien rendu compte ; aussi rappelle-t-il, dès les premières pages de sa brochure, que Garibaldi lui-même, au début du règne de Pie IX, offrait avec enthousiasme ses services et son aide au nouveau Pape. Il voulait manifester par là sa reconnaissance pour les mesures clémentes qui avaient marqué l'exaltation à la tiare du Souverain-Pontife. La lettre que Garibaldi écrivit à cette occasion à Mgr Bedini et qu'il signa avec F. Anzani, au nom de la légion de Montevideo, est très-caractéristique. Le général Türr la cite tout entière.

En voici les dernières lignes :

« Si aujourd'hui nos bras, qui ont quelque usage des armes, sont acceptés par Sa Sainteté, inutile de dire que, bien plus volontiers que jamais, nous les consacrerons au service de celui qui fait tant pour la patrie et pour l'Eglise.

» Nous nous tiendrons donc pour heureux si nous pouvons venir en aide à l'œuvre rédemptrice de Pie IX, nous et nos compagnons, au nom desquels nous vous portons la parole, et nous ne croirons pas la payer trop cher de tout notre sang.

» Si votre illustre et respectable seigneurie pense que notre offre puisse être agréable au Souverain-Pontife, qu'elle la dépose au pied de son trône.

« Ce n'est point la puérile prétention que notre bras soit nécessaire qui nous fait l'offrir; nous savons trop bien que le trône de saint Pierre repose sur des bases que ne peuvent ni ébranler ni raffermir les secours humains, et que, d'ailleurs, le nouvel ordre de choses compte de nombreux défenseurs qui sauront vigoureusement repousser les injustes agressions de ses ennemis; mais comme l'œuvre doit être répartie parmi les bons et le dur travail donne aux forts, faites-nous l'honneur de nous compter parmi ceux-là.

» En attendant, nous remercions la providence d'avoir préservé Sa Sainteté des machinations *dei tristi*, et nous faisons des vœux ardents pour qu'elle lui accorde de nombreuses années, pour le bonheur de la Chrétienté et de l'Italie. »

Aujourd'hui que l'unité italienne est faite, le général Türr pense que l'heure est venue, pour l'Italie, de se réconcilier avec la Papauté. Il dit à ce sujet :

« Le Pape, comme souverain, peut parfaitement bien traiter avec Humbert, roi d'Italie. Victor-Emmanuel et Cavour ont fait tout leur possible pour arriver à une entente avec le Pape, et certainement le peuple, le gouvernement, le Parlement et le roi d'Italie feraient tout pour rendre sûre et agréable la demeure du chef de l'Eglise. Si la conciliation entre le Pape et l'Italie pouvait amener une bonne entente entre les races latines, la liberté et la civilisation seraient sauvées; cette œuvre est digne du chef de la Chrétienté. »

» Méfions-nous des flatteurs et des fanatiques qui ont perdu à tour de rôle les souverains et les peuples souverains. La religion comme le patriotisme, sans équité, conduisent, la première au schisme et l'autre à l'anarchie.»

Pour rendre durable et définitive la réconciliation qui est si souhaitable, le général Türr propose un moyen qui ne manque point de fantaisie et d'originalité. Et c'est par là qu'il termine sa brochure.

« Le Pape n'est sujet de personne ; il n'appartient pas à une nation, c'est l'univers qui lui appartient. Il demeure à Rome. Voulez-vous qu'il puisse sortir de sa résidence sans sortir de son domaine? Faites Rome port de mer, et créez à côté de la résidence du Saint-Père un port particulier pour lui, par lequel il pourra communiquer avec le reste du monde. »

L'ASSOCIATION
Pour le bien-être des ouvriers en Allemagne

« C'est un bon symptôme, écrivait en 1857 M. de Bismarck, que la formation récente d'une association ouvrière chrétienne à la tête de laquelle se trouve le frère d'un ecclésiastique de Francfort, et qui compte quelques centaines de membres parmi les ouvriers. »

L'idée que M. de Bismarck saluait ainsi, il y a trente ans, s'est développée sur la terre allemande; elle compte maintenant 600 adhérents, recrutés parmi les membres les plus considérables des cercles ouvriers, et elle tient, une fois l'on, une assemblée générale, tantôt dans une ville, tantôt dans l'autre.

Déjà les décisions de cette association ont exercé une bienfaisante influence sur la législation allemande. Ses membres ont été parmi les promoteurs des réformes sociales auxquelles M. de Bismarck a attaché son nom. Aujourd'hui, ils s'attachent à assurer légalement le repos du dimanche, et ils forceront la main au gouvernement sur cette importante question.

Au dernier Congrès de l'Association, qui s'est tenu à Cologne, on a lu un travail du plus haut intérêt. L'auteur, M. Hilt, d'Aix-la Chapelle, estime qu'on peut obtenir les réformes sociales, préconisées par M. de Bismarck, sans faire, comme le Chancelier, appel aux principes du socialisme d'Etat, et sans augmenter les charges de l'Etat.

Une simple retenue de 2 1/2 pour cent sur les salaires suffirait, nous dit M. Hilt, à assurer aux invalides une pension de 130 marcs, aux veuves 65 marcs, aux enfants abandonnés 26 marcs.

Une retenue de la même somme suffit, on le sait, à subvenir aux assurances déjà établies pour les cas de maladies et d'accidents. On pourrait donc, avec une retenue de 5 0/0, assurer non seulement le sort de l'ouvrier, mais celui de sa famille.

M. Hilt propose de faire supporter une partie de cette retenue au patron, et l'Association a partagé cette opinion. Ceci a une réelle importance parce que l'Association compte des représentants de toutes les industries et de diverses régions. Nous sommes donc en droit de conclure que les charges du projet ne sont pas considérées comme trop lourdes par les chefs d'industrie allemands.

Une des idées les plus ingénieuses émise au Congrès de Cologne, a été l'organisation *corporative* des caisses d'assurances et de pensions que l'on veut fonder. On autorisera, pour plus de sécurité, la fédération de ces caisses, mais elles garderont leur autonomie et pourront varier leurs règlements selon leurs besoins ou leurs ressources.

Ainsi, là ou ce serait possible, on pensionnerait le vieillard, même valide, et on ajouterait à la pension de la veuve un secours pour chaque tête d'enfant au-dessous de quatorze ans.

En dehors de ces réformes sociales, l'Association a pour but de faciliter le rapprochement de l'ouvrier et du patron et elle a établi un *bureau de renseignements*, qui est en rapports, non seulement avec les affiliés, mais avec un nombre d'industriels étrangers à l'Association.

Faut-il ajouter que, partout où cela est possible, le premier soin des membres de l'Association est de fonder un Cercle catholique d'ouvriers ? On le sait, nulle part les catholiques n'ont déployé pour les œuvres sociales une activité plus grande qu'en Allemagne. Le *parti catholique*, comme on dit à Berlin, a su se créer une place considérable dans le Parlement ; il a imposé la paix à M. de Bismarck et il s'associe au Chancelier toutes les fois que ce dernier s'occupe du bien-être des classes ouvrières.

Mais les catholiques allemands n'ont conquis cette influence parlementaire que par leur habile groupement, par l'adhésion du corps électoral à son représentant, par le souci que ce dernier prend des intérêts de ses mandataires. C'est par cette *concentration* des forces catholiques que, dans ce Parlement où ils sont en minorité, les députés du Centre sont parvenus à jouer un rôle politique prépondérant,

Puisse cet exemple être imité en France, comme il l'est déjà en Belgique. Les classes élevées ne reprendront une part d'influence sérieuse dans la vie politique des sociétés modernes que si elles savent mettre en pratique ce que lord Churchill appelait : *La politique des mains pleines*, c'est-à-dire si elles s'occupent incessamment du bien-être des classes ouvrières.

LETTRE DE PARIS
(D'un correspondant spécial)

Paris, 13 juin.

En attendant les interpellations de demain sur lesquelles les radicaux semblent compter beaucoup, au moins pour discréditer M. Rouvier et ses collègues, les organes de l'extrême-gauche ont, aujourd'hui, pour pièce de résistance : la reconstitution de la majorité républicaine sur la question d'urgence votée avant-hier, par la Chambre, malgré le ministère.

Hélas! Il n'est pas plus exact de voir dans le vote d'avant-hier la reconstitution de la majorité, qu'il n'est vrai que le ministère ait fait bon marché de l'urgence à propos de la loi d'organisation militaire. Quelques mots à ce sujet suffiront, je crois, à l'édification de vos lecteurs.

Ce qui résulte évidemment des débats qui ont eu lieu jusqu'ici sur la loi militaire c'est qu'il n'y a, jusqu'à présent, dans la Chambre, aucune opinion faite sur cette grave question. Beaucoup de députés, à droite et à gauche, admettent l'ensemble de la loi, mais ils repoussent son principe; d'autres, qui admettent le principe, demandent des modifications assez étendues au dispositif; d'autres, enfin, repoussent toute la loi, le principe, le dispositif, et particulièrement le service de trois ans. Il suffit pour indiquer l'absence d'une conviction arrêtée au sein de la commission, de citer ce simple fait : la commission militaire est actuellement saisie d'une série d'amendements qui atteignent le chiffre de quatre-vingt-dix.

Dans ces conditions, l'examen de la loi organique menaçait de prendre des proportions excessives qui eussent retardé indéfiniment le vote et l'introduction de l'organisation nouvelle. C'est afin de remédier à cet inconvenient, que le gouvernement a résolu de proposer un projet de loi séparé relatif au service de trois ans et à la question des sous-officiers. Ce sont là, en effet, les deux points principaux du projet de M. Boulanger. En se plaçant ainsi sur un terrain purement pratique, le gouvernement a rendu plus facile la décision de la Chambre sur la question d'urgence.

Par suite, cette question n'a plus été qu'une simple affaire de procédure, sur laquelle il était parfaitement indifférent de connaître l'opinion du gouvernement. Aussi le cabinet ne s'est pas engagé sur cette question. Il a laissé la Chambre libre de la décider selon ses convenances. Par 395 voix contre 202 l'urgence a été adoptée.

Dans ces conditions, peut-on dire que la majorité a émis un vote ayant une portée politique, soit parce qu'elle a voulu exprimer son opinion sur le projet en lui-même, soit parce qu'elle aurait voulu infliger un échec au ministère? Il faut, pour soutenir l'affirmative, tout cet aplomb audacieux à l'aide duquel les radicaux comptent en imposer aux masses ignorantes qui forment le fond de leur clientèle.

M. le général Ferron, ministre de la guerre, qui, du haut de la tribune, a formellement promis de s'occuper de la situation des sous-officiers, afin de leur assurer une considération bien méritée, vient de poser les premiers jalons des réformes qu'il compte accomplir. Il a nommé une Commission composée de quatre capitaines attachés aux différentes directions du ministère et qui aura pour mission de lui présenter, dans le plus bref délai possible, un rapport sur les améliorations qu'il y avait lieu d'apporter au bien-être des sous-officiers.

Cette commission sera présidée par le colonel Dominé, le héros de Tuyen-Quan. Vous connaissez, du reste, les points principaux sur lesquels se portera l'attention de la commission : 1° Organisation des mess. 2° Changement de la tenue; 3° révision du règlement relatif aux punitions des sous-officiers. Je vous tiendrai au courant des délibérations de la commission.

Le second tour de scrutin pour l'élection législative de la Haute-Marne a eu lieu hier, et si le candidat opportuniste l'a emporté sur le candidat conservateur, c'est à la faible majorité de 1,200 voix, 28,622 suffrages contre 27,407. Mais, ce qui doit donner bon espoir aux conservateurs, c'est que le chiffre de voix obtenues par eux a toujours été en augmentant depuis le mois d'octobre 1885.

En effet, aux élections générales de cette époque, M. Danelle-Bernardin, qu'il s'agissait de remplacer, hier, avait été élu le premier de la liste de gauche, qui a passé tout entière, par 36,661 voix sur 63,739 votants. Le premier de la liste conservatrice, M. Dubreuil de Saint-Germain avait obtenu 26,214 voix. Or, vous savez qu'il y a quinze jours, les voix s'étaient ainsi reparties : MM. Vitry, 24,441 ; Bourlon de Rouvre, 20,130 ; Vitrey, 5,335 ; voix perdues, 839.

La Bourse a débuté avec fermeté à cause de la bonne tenue des places de Londres, de Berlin et Francfort motivée par l'amélioration dans la santé de l'empereur Guillaume, mais un peu avant la clôture, on a reperdu la plus grande partie du terrain gagné par suite de dépêches arrivées de Berlin annonçant une rechute de l'Empereur qui retarderait le départ du prince impérial pour Londres. La hausse n'est donc plus que de 7 centimes sur le 3 0/0 ; mais toujours très peu d'affaires.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du lundi 13 juin

Présidence de M. LEFÈBRE, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Nominations d'un vice-président et d'un secrétaire

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un vice-président de la Chambre. Il y est procédé.

Il est procédé ensuite au scrutin pour la nomination d'un secrétaire.

M. le président, avant de faire connaître le résultat du scrutin pour la nomination d'un vice-président, signale ce fait que plusieurs bulletins ont été mis dans l'urne sans être enfermés dans une enveloppe.

L'article 89 du règlement dispose que le bulletin doit être déposé enfermé dans une enveloppe non cachetée; cette disposition est-elle impérative ? doit-elle être observée sous peine de nullité du scrutin ? La question n'avant pas de précédent, c'est à la Chambre qu'il appartiendra de la trancher. (Mouvement divers.)

M. Périllier propose qu'il ne soit pas tenu compte des bulletins qui n'auront pas été enfermés dans une enveloppe.

M. Rodat expose que l'article 89 du règlement en édictant la formalité de l'enveloppe, n'ajoute pas qu'elle devra être observée à peine de nullité. (Bruit à gauche.)

M. Madier de Montjau dit que c'est au bureau seul qu'il appartient de résoudre la question.

M. Rodat ajoute que des votes semblables ont eu lieu fréquemment et que jamais on n'en a contesté la validité.

M. Périllier considère que la question est très simple. Il s'agit seulement de savoir si le règlement doit être observé ou s'il doit rester lettre morte; or, le règlement est formel et sa lettre est favorable à la thèse de ceux qui soutiennent que le bulletin doit être enfermé dans une enveloppe à peine de nullité. Le règlement a voulu par là assurer la complète liberté et le secret du vote et éviter toutes les fraudes.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il faut que les événements aient beaucoup marché pour qu'on en soit arrivé à demander l'invalidation d'un vice-président républicain (Rires).

Il y a évidemment dans cette affaire un mouvement de mauvaise humeur de la part des radicaux qui ont été battus et ne se consolent pas de leur défaite. Peut-on sérieusement s'acharner sur une pareille vétille ? Cela n'est pas digne de la Chambre.

On dit qu'on a trouvé trois bulletins sans enveloppe, sans feuilles de vigne (Rires); mais par contre on a trouvé des enveloppes sans bulletin, et il est probable que les bulletins ont glissé hors des enveloppes.

L'orateur rappelle qu'il a lui-même voté sans enveloppe paur le président de la Chambre et que son bulletin a été jugé excellent ; ce n'est qu'une question de bonne foi.

M. Pelletan dit que l'on devinera aisément les motifs de l'intervention de M. Paul de Cassagnac. C'est pour ce même motif qu'il faisait à la dernière séance un rappel au règlement. Cet appel a été entendu et le règlement a été respecté ; il en doit être de même dans les circonstances présentes.

M. le Président dit que, la question étant douteuse, il est de son devoir de consulter la Chambre sur la solution. D'un autre côté la Chambre peut renvoyer cette solution à son bureau.

M. Madier de Montjau soutient que le règlement a été méconnu et il ne saurait dépendre de la majorité de faire passer l'illégalité en jurisprudence. (Aux voix !)

La clôture de la discussion est prononcée. (Bruit).

M. Cazeaux, sur la position de la question, dit que le bureau de la Chambre n'est pas un bureau électoral. Une élection a eu lieu. Le président n'a qu'à en proclamer le résultat. On pourra ensuite demander l'annulation du vote et la Chambre statuera.

M. le président explique que le bureau n'est pas saisi d'un dépouillement définitif.

Le renvoi de la question au bureau de la Chambre est mis aux voix.

Après une épreuve déclarée douteuse, ce renvoi n'est pas prononcé.

M. le président annonce qu'il va consulter la Chambre.

M. Cazeaux demande la parole sur la position de la question. (Bruit).

M. Dugué de la Fauconnerie insiste pour que la parole soit donnée sur la position de la question.

M. le Président rappelle M. Dugué de la Fauconnerie à l'ordre.

La Chambre, consultée, décide que les bulletins non contenus dans des enveloppes ne seront pas annulés.

M. le Président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination d'un vice-président :

Ont obtenu : M. Develle 189 voix, et M. de Mahy 181.

En conséquence, M. Develle est proclamé vice-président de la Chambre.

La séance est suspendue à 5 heures et reprise à 5 h. 15.

M. le Président communique résultat du scrutin pour la nomination d'un secrétaire.

M. Horteur, par 200 voix, est proclamé secrétaire.

LA LOI MILITAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi militaire.

Le renvoi à demain est demandé.

Un premier vote par mains levées sur le renvoi est douteux.

On procède au scrutin.

Le renvoi, à demain, est repoussé par 313 voix contre 216.

Après des observations présentées par MM. Mézières, le général Ferron, Reille, de Mahy, la séance est levée.

PHYSIONOMIE DE LA CHAMBRE
(D'un correspondant spécial)

Paris, 13 juin.

La Chambre qui avait à nommer aujourd'hui un vice-président, aura probablement à recommencer sous peu cette opération.

Si, en effet, M. Lefèvre qui présidait dans la séance de ce jour, ne donne pas sa démission, il faut qu'il tienne à sa situation plus encore que les ministres à leur portefeuille, et ce n'est pas peu dire.

A côté du spectacle qu'à présenté la Chambre pendant plus d'une heure, celui de la foire de Neuilly ou de Beaucaire ne pourrait être mis en comparaison. Et tout cela pour savoir si trois bulletins nus, c'est-à-dire non contenus dans une enveloppe, étaient ou non valables.

Cris, hurlements, vociférations, invectives, tout y était; il est même étonnant qu'on n'en soit pas venu aux mains, et nous ne désespérons pas de voir cette amélioration dans les exercices parlementaires se produire sous peu.

Grand sera demain au centre et surtout à l'extrême-gauche, le nombre des députés aphones. « Descendez du fauteuil » criait l'un à M. Lefèvre « Floquet! Floquet! » répétaient plusieurs autres sur l'air des lampions « Assez! aux voix, etc. etc. Et à chaque interruption qu'au milieu du brouhaha M. Lefèvre entendait tant bien que mal, il essayait de répondre.

Relatons ces deux interruptions, l'une de M. de Baudry d'Asson, l'autre de M. de Cassagnac, interruptions qui ont donné la vraie note gaie dans le débat : M. de Cassagnac ayant, à propos du règlement dont il venait réclamer l'application, dit : « J'ai été bien des fois victime. » — « Ne m'oublie pas, je t'en prie ! s'est écrié M. de Baudry d'Asson.

M. Pelletan ayant cru devoir contester le dire de M. de Cassagnac et s'étonner de son intervention : « C'est mon amour pour la *Justice* qui m'y force, pas autre chose, mon cher collègue, a riposté M. de Cassagnac. — Voilà un argument qui a de l'*Autorité* reprit M. Pelletan. » — Nous ne sommes pas ici journalistes, a répliqué M. de Cassagnac, ne me faites pas de la réclame devant mes lecteurs qui sont ici. » Et la salle entière de rire.

REVUE DE LA PRESSE

On sait que certains journaux se sont donné la spécialité de la délation. La *France*, l'*Intransigeant*, la *Lanterne* ont toujours rivalisé d'émulation pour dénoncer les fonctionnaires, grands et petits, qui ne leur plaisent pas. La *Lanterne* vient de dénoncer un nouveau scandale :

« Hier, dit-elle, M. le général Ferron a choisi, » pour occuper un poste important dans Paris, un » ami dévoué des Jésuites. »

Tandis que les journaux radicaux se livrent chaque jour à ces dénonciations anonymes, ils n'ont pas assez de colère contre les malheureux employés des postes et télégraphes qui ont osé signaler aux pouvoirs publics les actes de favoritisme éhonté dont M. Granet s'est rendu coupable pendant les derniers jours de son existence ministérielle.

« Qu'importe, s'écrie le *Français*, que toutes les règles de la hiérarchie aient été foulées aux pieds, que les droits acquis et les titres les plus légitimes à l'avancement aient été sacrifiés au profit d'intrus arrivés de la veille dans l'administration! Qu'importe que toutes ces faveurs se soldent par un accroissement de dépenses ! C'est un ministre radical qui a fait tout cela, il l'a fait au profit des radicaux, il ne mérite que des éloges.»

M. de Saint-Chéron cite, dans le *Gaulois*, l'opinion de M. le comte de Chambord sur la durée du service militaire, — la question que tout le monde discute si ardemment à cette heure :

» Pendant que la Chambre discute sur le service de trois ans, écrit notre respecté confrère, je crois devoir vous citer l'opinion exprimée par Monsieur le comte de Chambord, dans une conversation à laquelle j'assistais, au château de Frohsdorf peu d'années avant la mort de l'illustre et toujours très regretté Prince.

» Vous savez qu'il était d'usage, après le dîner, de se réunir dans un des salons du château autour d'une grande table couverte d'un tapis vert. Les hommes étaient d'un côté, et les femmes de l'autre.

» Monsieur le comte de Chambord présidait, à un bout de la table, et à l'autre bout, en face du Prince, était placé celui des invités auquel Monseigneur voulait, ce jour-là, faire honneur; je me trouvais cet invité.

» Parmi les visiteurs présents assistaient à la soirée deux officiers supérieurs de notre armée qui revenaient des grandes manœuvres de l'armée autrichienne en Hongrie. La conversation s'engagea sur notre armée, sur les réformes à opérer et particulièrement sur le service de trois ans.

» L'un des deux officiers soutint la nécessité du service de trois ans, et fut combattu très vivement par Monsieur le comte de Chambord, que *cinq années étaient nécessaires pour former un bon soldat, des sous-officiers instruits, assurer la discipline, mettre fortement l'armée sous la main de ses généraux*. (Le Prince, en prononçant ces paroles, fit un geste énergique.)

» Après cette conversation, les dames se retirèrent et les hommes suivirent Monsieur le comte de Chambord dans son cabinet; où il y avait permission de fumer et où le prince se livrait avec ses invités à une conversation générale, dans laquelle il déployait la variété de ses connaissances et son aimable et spirituel enjouement. »

Le *Voltaire*, sorti tout attristé de la lamentable séance d'hier, pose mélancoliquement cette question :

« La Chambre ne pourrait-elle pas employer son temps à des travaux plus utiles qu'un débat où les arguments sont remplacés par des clameurs qui font ressembler le Palais-Bourbon à la corbeille de la Bourse ? »

BOURSE DE PARIS
du mardi 14 juin
(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 52	3 0/0	81 92	81 87	81 85
.. ..	3 0/0 amortissable	84 40	84 40	84 35
108 75	4 1/2 1883	108 90	108 85	108 87
57 13/16	3 0/0 Portugais	57 5/8	..	57 7/8
89 57	Italien 5 0/0	89 67	89 67	89 70
67 7/16	Extérieure 4 0/0	67 5/8	67 1/2	67 1/2
82 9/16	Hongrois 4 0/0	82 15/16	..	82 3/4
378 75	Egypte 6 0/0	379	378 75	378 75
14 20	Turc 4 0/0	14 32	14 35	14 30
515 ..	Obligations du Trésor.	..	..	515 ..
101 75	Russe 1880 5 0/0	..	..	102 ..
523 50	Bons de liquidation 5 0/0	..	..	523 ..
	Sociétés de Crédit			
.. ..	Banque de France	..	4100 ..	4095 ..
472 50	Banque d'Escompte	472 50	..	472 50
742 50	B. Paris et d. Pays-Bas	745 ..	745 ..	747 50
347 50	Banque Parisienne	..	345 ..	345 ..
1580 ..	Crédit Foncier	1580 ..	1582 50	1580 ..
.. ..	Crédit Mobilier	..	202 97	.. ..
562 50	Crédit Lyonnais	561 25	561 25	562 50
455	Société générale	..	..	455 ..
466 25	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	..	470 ..	466 25
509 ..	Banque Ottomane	511 25	511 25	510 ..
.. ..	Créd. Mobilier Espagn.	..	120 ..	.. ..
	Chem. de f. Franc.			
1540 ..	Nord ... act.	..	1540 ..	1545 ..
1220 ..	Paris-Lyon-Médit. »	..	1225 ..	1225 ..
780 ..	Est »	..	780 ..	777 50
855 25	Ouest »	..	856 25	856 25
1285 ..	Orléans »	..	1285 ..	1286 25
1175 ..	Midi »	..	..	1165 ..
	Chem. de f. Etrang.			
465 ..	Autrichiens	468 75	470 25	467 50
.. ..	Lombards	178 75	176 25	176 25
368 75	Saragosse	310 ..	310 ..	368 75
	Sociétés diverses			
2037 50	Suez	2038 75	2040 ..	2040 ..
1310 ..	Gaz Parisien	1307 50	.. ..	1315 ..
690 ..	Voitures	..	.. ..	695 ..
1165 ..	Omnibus	..	.. ..	1165 ..
217 50	Rio-Tinto	217 50	217 50	218 ..
399 ..	Panama	400 ..	.. ..	399 ..
	Obligat. Foncières			
516 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	515 ..
103 25	» 1er 4 0/0	.. ..	.. ..	103 75
530 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	530 ..
515 50	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	517 ..
475 ..	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	473 ..
381 50	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	381 75
479 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	473 50
478 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	478 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
402 ..	Nord	.. ..	405 ..	405 ..
380 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
361 ..	Est 3 0/0	.. ..	359 75	361 50
224 ..	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	226 ..
399 ..	Orléans	.. ..	399 25	399 50
396 75	Midi 3 0/0	.. ..	.. ..	396 25
.. ..	Nord-Est	.. ..	373 75	.. ..
627 50	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	632 50
	Obligat. des Villes			
530 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	530 ..
524 50	— 1865	.. ..	.. ..	521 ..
415 ..	— 1869	.. ..	.. ..	415 ..
400 75	— 1871	.. ..	.. ..	400 50
515 ..	— 1875	.. ..	.. ..	514 ..
515 ..	— 1876	.. ..	.. ..	514 ..
336 ..	Marseille	.. ..	.. ..	364 50
104 ..	Bordeaux	.. ..	.. ..	104 ..
93 50	Lyon	.. ..	.. ..	93 25
.. ..	Lille	.. ..	.. ..	104 25
50 ..	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	.. ..
	Obligations div.			
260 ..	Departem. de la Seine	.. ..	.. ..	270 ..
.. ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Suez	.. ..	.. ..	.. ..
411 ..	Ob. fonc. Russie (4e S.)	.. ..	.. ..	410 ..

BOURSE DE LILLE
du mardi 14 juin
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	101 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	113 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	511 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	506 50	505 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	400 ..	400 ..
Armentières	476 25	477 25
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	47 ..	48 25
Tourcoing 1879	.. ..	497 25
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	107 ..
Département du Nord	104 50	104 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	.. ..	647 50
— » act. nouv.)	.. ..	535 75
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.. ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.. ..	165 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	250 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	250 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	.. ..	430 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.. ..	1030 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1780 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	.. ..	560 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	.. ..	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	.. ..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	.. ..	508 ..
Blache-Saint-Vaast	.. ..	3225 ..
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	.. ..	460 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	292 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	.. ..	412 50

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12c	3100	7990 ..
Anzin 100c de denier	.. ..	3265 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	.. ..	1820 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	.. ..	3569 ..
Bully-Grenay le 6c	1380	1375 25
Carvin	.. ..	1182 50
Courcelles-lez-Lens	.. ..	150 ..
Courrières	.. ..	25710 ..
Campagnac	.. ..	450 ..
Douchy	.. ..	1250 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	.. ..	65 ..
Dourges	.. ..	6030 ..
Escarpelle (Nord)	.. ..	3996 25
Epinac	.. ..	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	.. ..	760 ..
Lens	.. ..	18300 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	.. ..	47 75
Lievin	.. ..	3980 ..
Lys supérieure	.. ..	.. ..
Meurchin	.. ..	1915 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	.. ..	16000 ..
Rety, Perques, Hardinghen	.. ..	100 ..
Sincey-le-Bouvray	.. ..	35 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	62 50
Vicoigne et Nœux	.. ..	15475 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	.. ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	.. ..	510 ..
— Béthune 1887, remb. à 500 fr., t. p	.. ..	373 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. ..	500 ..
— Rety 1876, remb. à 500, tout payé	.. ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 14 Juin 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 70 .[.	3 0/0	81 80 .[.
84 40 .[.	3 0/0 amortissable	84 30 .[.
103 30 .[.	4 1/2 0/0	103 40 .[.
108 60 [.	4 1/2 0/0 1883	108 80 .[.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Un scandale antireligieux

Le *Gaulois* publie une dépêche de Romilly-sur-Seine, annonçant que les libres-penseurs de cette commune, ont empêché hier, le père Jonas, de donner dans l'église, son sermon habituel.

« Le Père Jonas, en venant du presbytère, avait bien vu que l'on voulait l'empêcher de parler. Il voulut pourtant tenir tête à l'orage et monta courageusement en chaire. Alors le désordre éclate. De tous les côtés des cris partent, insultent le vénérable prêtre. Il ne peut même pas commencer sa conférence. Les honnêtes gens, indignés, veulent protester : on les injurie dans l'église, et l'